

Cher client,



Le diagnostic vétérinaire

La réglementation interdit à votre vétérinaire de prescrire un médicament sans avoir effectué au préalable un diagnostic après examen clinique de l'animal.



Les médicaments vétérinaires

Le médicament n'est pas un produit de consommation : il contient des substances qui peuvent se révéler dangereuses pour les animaux ou pour les personnes s'il est utilisé de manière non appropriée. Suivez rigoureusement les consignes données par le vétérinaire et les prescriptions mentionnées sur l'ordonnance.



L'ordonnance

Il est interdit à un vétérinaire de délivrer un médicament sur présentation d'une ordonnance prescrite par un vétérinaire n'exerçant pas en commun avec lui.



L'interdiction d'officine ouverte

Il est interdit à un vétérinaire de délivrer des médicaments à un animal auquel il ne donne pas personnellement des soins. Tout manquement est sévèrement sanctionné.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION